

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination des membres du Conseil supérieur de l'Enseignement  
de l'Architecture**

**A.Gt 28-05-2008**

**M.B. 27-06-2008**

**modification :**

**A.Gt 04-06-08 (M.B. 29-07-08)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi relative à l'organisation de l'enseignement de l'architecture du 18 février 1977, les articles 11.1 à 11.12;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 12, 10°, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 20 mars 2008 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

*modifié par A.Gt 04-06-2008*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Enseignement de l'Architecture :

1° En qualité de membres effectifs représentant les pouvoirs organisateurs :

- a) M. Jean-Louis Genard;
- b) M. Jean-Paul Verleyen;
- c) M. Roberto Galuccio.

2° En qualité de membres suppléants représentant les pouvoirs organisateurs :

- a) M. Patrick Burniat;
- b) Mme Sylvie Leroy;
- c) M. Pierre Stassart.

3° En qualité de membres effectifs représentant les membres du personnel des instituts supérieurs d'architecture :

- a) M. Guy Pilate;
- b) Mme Irène Lund;
- c) M. Philippe Gruloos;
- d) Mme. Brigitte Degroof;
- e) M. Bernard Wittevrongel;
- f) Mme. Annie Boutefeuf;
- g) M. Charles Goossens;
- h) M. Luc Deleuze.

4° En qualité de membres suppléants représentant les membres du personnel des instituts supérieurs d'architecture :

- a) M. Geoffrey Grulois;
- b) Mme. Suzanne Giovannini;
- c) M. François Nizet;
- d) Mme. Yvette Pelsser;
- e) Mme. Anne Croegaert;
- f) M. Norbert Nelles;



- g) M. Nicolas Percsy;
- h) M. Gérard Van Goolen.

5° En qualité de membres effectifs représentant les étudiants des instituts supérieurs d'architecture présentés par les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire :

- a) M. Antoine Van Durme;
- b) Mme Andrée Laurin;
- c) M. Gaëtan Desneux;
- d) M. Xavier Dupont.

6° En qualité de membres suppléants représentant les étudiants des instituts supérieurs d'architecture présentés par les organisations représentatives des étudiants reconnues au niveau communautaire :

- a) M. Lionel Van Leeuw;
- b) Mme Amélie Louwette;
- c) Mme. Bénédicte Parmentier;
- d) M. Yan Lecocq.

7° En qualité de membres effectifs représentant les organisations syndicales et interprofessionnelles :

- a) M. Michel Procs;
- b) Mme. Anne-Françoise Vangansbergt;
- c) Mme. Christiane Cornet;
- d) M. Jean Dassesse.

8° En qualité de membres suppléants représentant les organisations syndicales et interprofessionnelles :

- a) Mme Sylvie Kwaschin;
- b) M. Eric Van Overstraeten;
- c) Mme Valérie Denayer;
- d) Mme Isabelle Wagnies.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 28 mai 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET